

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL N°9-2014
EN DATE 11 DECEMBRE 2014

Nbre de Conseillers élus : 11 Nbre de Conseillers en fonction : 09
Nbre de Conseillers présents : 09 Nbre de Votants : 09

Le onze décembre deux mil quatorze à vingt heures, le Conseil Municipal de Salenthal s'est réuni au lieu ordinaire des séances sous la présidence de M. HUFSCHEMITT Franck, Maire.

Étaient présents :

- les Adjointes : Mmes LACROIX, KUGEL Carole

-Les Conseillers : Mme SACHS Marie Odile, MM. ANTONI Sébastien, AUER Maurice, FRIEDERICH Frédéric, SCROETER Vincent VONSEEL Christian

Assistaient en outre : Mme KALCK Pascale, attachée et M. Rémy KIMENAU, représentant de l'ONF

Secrétaire de séance : M. SCHROETER Vincent

Ordre du Jour

Désignation secrétaire de séance

2014-44. Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau – Modification des statuts

2014-45. OMSLC Marmoutier – Demande de subvention – Noël - Fête du Partage

2014-46 Droit de préemption Urbain –Rapport de délégation du maire

2014-47. Syndicat d'eau potable de la région de Saverne-Marmoutier – Rapport annuel 2013

2014-48. Forêt communale – Bilan 2014 et Programme 2015

Divers et Communications

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire sollicite l'autorisation de porter à l'ordre du jour les points suivants :

2014-49. Future Agence Technique d'Ingénierie Publique - Déclaration d'intention d'adhérer

2014-50. Convention ADS – Avenant

2014-51. Collège Léonard de Vinci de Marmoutier – Demande de subvention – Classe de neige 2015

Décision du Conseil Municipal

Acceptée à l'unanimité

M. le Maire ouvre la séance à 20 Heures.

Désignation secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. SCHROETER Vincent est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2014-44. Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau – Modification des statuts

Le Maire soumet à l'assemblée la délibération du Conseil de Communauté adoptée le 17 septembre 2014 pour modifier les statuts de la Communauté de Communes annexés à l'arrêté préfectoral du 23 avril 2013.

Cette décision vise à apporter des changements dans la compétence scolaire, qui sera libellée de la manière suivante :

Séance du CM N°20141211

COMPETENCES OPTIONNELLES

5. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

- Etude de projets, construction, aménagement, entretien et gestion des écoles préélémentaires et élémentaires déclarées d'intérêt communautaire. Sont déclarées d'intérêt communautaire les écoles maternelles et les écoles élémentaires localisées à Allenwiller et à Marmoutier.

- Service des écoles pour les communes de Dimbsthal et Hengwiller.

Le Maire ajoute que l'aboutissement de la démarche nécessite l'accord de la majorité qualifiée prévue par l'article L5211-20 du Code des Collectivités Territoriales.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après délibération décide, à l'unanimité de ne pas approuver la modification des statuts telle qu'elle est mentionnée ci-dessus.

2014-45. OMSLC Marmoutier – Demande de subvention – Noël - Fête du Partage

L'Office Municipal des Sports, Loisirs et Culture (OMSLC) de Marmoutier a fait parvenir une demande de subvention afin de financer les festivités « Pays de Noël » organisées sur le territoire.

Décision du Conseil Municipal

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas verser de subvention.

2014-46. Droit de préemption Urbain –Rapport de délégation du maire

Conformément à la délibération en date du 04/04/2014, M. le Maire rend compte au Conseil Municipal de la délégation en ce qui concerne l'exercice du droit de préemption urbain :

Date de réception DIA	Bien concerné	Section Parcelle	Zonage	Suite donnée
	NEANT			

2014-47. Syndicat d'eau potable de la région de Saverne-Marmoutier – Rapport annuel 2013

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat d'eau potable de la Région Saverne-Marmoutier. Un exemplaire du rapport a été transmis aux conseillers en vue de la réunion de ce soir.

2014-48. Forêt communale – Bilan 2014 et Programme 2015

M. KIMENAU Rémy, agent ONF, présente le bilan 2014 de la forêt de Salenthal (situation, rendement, gestion, bilan...), à l'ensemble des conseillers. Après avoir entendu les explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accepter et d'approuver le programme des travaux d'exploitation – état de prévision des coupes pour 2015 qui présente un bilan prévisionnel net de 3910 Euros
- D'accepter le programme d'actions pour l'année 2015 (travaux sylvicoles) pour un montant estimé à 860 Euros HT
- D'accepter le devis des travaux sylvicoles pour un montant de 856,08 Euros HT (941,69 Euros TTC)

- D'accepter le devis des travaux d'exploitation pour 2015 pour un montant de 5756 Euros HT (6331,60 Euros TTC)

proposés par l'ONF.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2015. M. le Maire est autorisé à signer tout document avec l'ONF sur ces bases.

2014-49. Future Agence Technique d'Ingénierie Publique - Déclaration d'intention d'adhérer

M. le Maire informe le Conseil que dans un contexte de complexité règlementaire croissante et de finances contraintes, l'ingénierie publique est plus que jamais une condition essentielle du développement des territoires. Aujourd'hui, le nouveau paysage institutionnel est en devenir avec la réforme territoriale. Elle engendrera de profondes modifications dans les périmètres et les compétences des collectivités.

Partenaire des communes et intercommunalités dans l'ingénierie locale depuis 1984, le Département du Bas-Rhin propose de prendre les devants avec :

- la mutualisation de l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin et les communes et intercommunalités du territoire,
- la création d'une Agence territoriale d'ingénierie publique au service de cet objectif, sous forme d'un Syndicat mixte ouvert.

Le Syndicat mixte aura pour objet d'apporter aux membres adhérents le conseil et l'assistance technique nécessaire à l'exercice de leurs compétences, par mutualisation de leurs besoins et moyens. Il pourra à cet effet, conformément aux dispositions de l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, exercer des missions à la carte au service de ses adhérents, sans transfert de compétences au Syndicat mixte ni obligation d'exclusivité.

Décision du Conseil Municipal

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Est favorable au principe de d'adhésion de la Commune de Salenthal à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique**
- **Exprime son intérêt notamment pour les missions suivantes :**
 - Application du Droit des Sols (ADS)
 - Conseil en aménagement et urbanisme
 - Accompagnement technique en aménagement et urbanisme
 - Accompagnement à la conduite d'étude, d'action, de projet d'intérêt intercommunal ou départemental ou l'élaboration d'un projet de territoire

Le conseil municipal délibérera ultérieurement sur son adhésion effective au Syndicat mixte au vu des statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique.

2014-50 – Convention ADS - Avenant

Par délibération en date du 5 juin 2014, la commune de Salenthal a signé une convention avec le Département du Bas Rhin pour l'exercice des compétences relatives à la délivrance des autorisations d'utilisations du sol et des actes assimilés à compter du 1^{er} septembre 2014.

Il y aurait lieu d'autoriser le Maire à signer l'avenant N°1 à cette convention concernant la redevance à payer à savoir 2 Euros par habitant à compter du 1^{er} janvier 2015.

Décision du Conseil Municipal

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant N°1 proposé et autorise M. le Maire à le signer. Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2015.

M. le Maire quitte la séance et la présidence est assurée par Mme LACROIX Sandra, 1^{ère} Adjointe.

2014-51. Collège Léonard de Vinci de Marmoutier – Demande de subvention – Classe de neige 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 30 Euros/élève pour les enfants de Salenthal participant à la classe de neige (5^{ème}) en janvier 2015. Six élèves sont concernés. Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2015 (article 6574) – la somme globale sera versée au collège à condition que la subvention soit affectée directement aux élèves concernés de Salenthal sinon il sera fait un versement direct aux familles.

M. le Maire rentre en séance et reprend la présidence.

Divers et Communications

➤ Repas des Aînés et Passage du Père Noël

Dans la continuité de la fête du 14 juillet, le conseil municipal souhaite rapprocher les générations le dimanche 21 décembre 2014 avec le programme suivant ;

- 11h00 : concert de Noël par la chorale en l'Eglise St Maurice de SALENTHAL
- 11h30 : distribution des récompenses aux enfants par le Père Noël, suivi d'un apéritif dans l'ancienne école
- 12h30 : Repas des aînés Au Restaurant Au Tilleul à Salenthal

➤ Elections 2015

Les Elections des Conseillers départementaux auront lieu le dimanche 22 mars 2015 et le dimanche 29 mars 2015 (en cas de second tour).

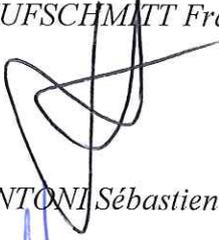
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21H30. Le présent procès verbal comportant les points 2014-44 à 2014-51 est approuvé et signé par les membres présents.

Séance du CM N°20141211

Le secrétaire de séance
SCHROETER Vincent



HUFSCHMITT Franck



ANTONI Sébastien



SACHS Marie Odile



LACROIX Sandra



AUER Maurice



SCHROETER Vincent



KUGEL Carole



FRIEDERICH Frédéric



VONSEEL Christian



